



Commune - SAINT-VICTOR

Analyse financière simplifiée 2015

TRES. MONTLUCON MUNICIPALE

Introduction

La commune de Saint Victor se trouve à l'ouest du département de l'Allier et de la ville de Montluçon.

Saint Victor est situé aux portes de Montluçon et est traversée par deux axes structurants la nationale 145 appelée également RCEA (Route Centre Europe Atlantique) d'est en ouest et la départementale D2144 du nord au Sud entre Bourges et Montluçon .

Cette commune compte 2 097 habitants au recensement de 2013 en forte progression, la commune ayant doublé sa population depuis 1975. La commune se définit elle même comme ruraine faisant le lien entre la ville (Montluçon) et la campagne d'où son attractivité.

La commune de Saint Victor a participé avec 6 autres communes à la création de la Communauté d'Agglomération de Montluçon créée par un arrêté du 20 décembre 2000. Cette communauté d'Agglomération compte désormais 10 communes soit 65 411 habitants.

La commune compte sur son territoire 2 zones commerciales avec celle située au Pont des Nautes ZAC Val de Cher et celle située sur la technopôle de la Loup (centre routier, centre aquatique, terrain de sport, zone industrielle...) qui sont d'intérêt communautaire.

La communauté d'Agglomération de Montluçon applique le régime de la taxe professionnelle unique depuis son origine devenue contribution économique territoriale.

Principaux constats

La commune de Saint Victor présente une situation financière saine :

- une capacité d'autofinancement élevée : 439 300 € en 2015 ;
- une trésorerie volumineuse : 1 459 098 € ;
- un fond de roulement conséquent : 1 096 745 € ;
- un endettement maîtrisé avec un bon ratio CAF/endettement de 3.32 an ;
- des taux de fiscalité inférieurs aux moyennes nationales des communes de la même strate.

Ces bons chiffres devraient permettre à la commune de financer ses importants restes à réaliser et son futur contrat d'aménagement de bourg (CCAB).

Il s'agit du principal investissement pour les exercices futurs et du second CCAB qui a pour objectif de poursuivre les aménagements du bourg par la requalification des espaces publics aux abords de l'église.

Il a été chiffré à 1 324 250.40 € avec 3 actions principales :

- action 1 : le coeur de bourg la place de l'église et ses abords en 2 phases (169 884 € HT l'année 1 et 635 204 € HT l'année 2);
- action 2 : l'aménagement du parking de la mairie (181 000 € HT l'année 3);
- action 3 : le carrefour RD302, la rue Saint John Perse et la rue du stade (117 454 € HT l'année 1).

Les recettes de fonctionnement

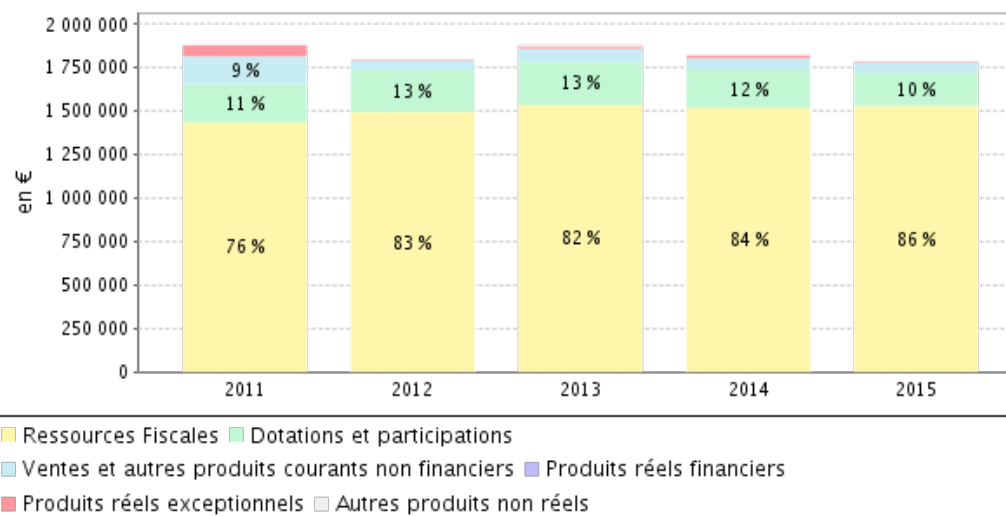
Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 788 344 € en 2015 en diminution par rapport aux années précédentes suite aux baisses des dotations. On note que 86% des recettes de fonctionnement correspondent aux ressources fiscales 580 695 € d'impôts locaux et 929 124 € de fiscalité reversée par la communauté d'Agglomération de Montluçon. Le second poste en diminution est celui des dotations et participations qui représentent en 2015 10% du total des produits de fonctionnement dont 8.5 % pour la seule DGF.

Les 4 derniers pour cent sont relatifs aux produits financiers et aux produits réels. Il est à noter que la commune a des produits inférieurs à la moyenne nationale des communes de la même strate de population 843 € par habitant contre 898 €. Elle a également une structure de produits différente avec beaucoup moins de dotations et participation 86 € par habitant contre 223 € en moyenne nationale. Par contre elle a un produit fiscal beaucoup plus fort 723 € par habitant contre 533 €. Cela s'explique surtout par les importants reversements de fiscalité par l'intercommunalité suite au transfert de l'ancienne taxe professionnelle (438 € par habitant contre 124 € en moyenne nationale).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	723	555	545	533
Dotations et participations	86	187	194	223
Ventes et autres produits courants non financiers	30	79	96	100
Produits réels financiers	0	0	1	2
Produits réels exceptionnels	2	7	8	7

Strate de référence :

Population : 2121

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les ressources fiscales et les dotations et participations ont été exécutées de façon légèrement supérieures aux prévisions budgétaires. Il est à relever le fait que les produits exceptionnels ont été nettement plus élevés 5 514 € que les 230 € prévus au budget. Il s'agit de remboursement de différents sinistres (ERDF, aliénation chemin thison, remboursement d'assurances par AXA suite à renégociation de contrat).

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

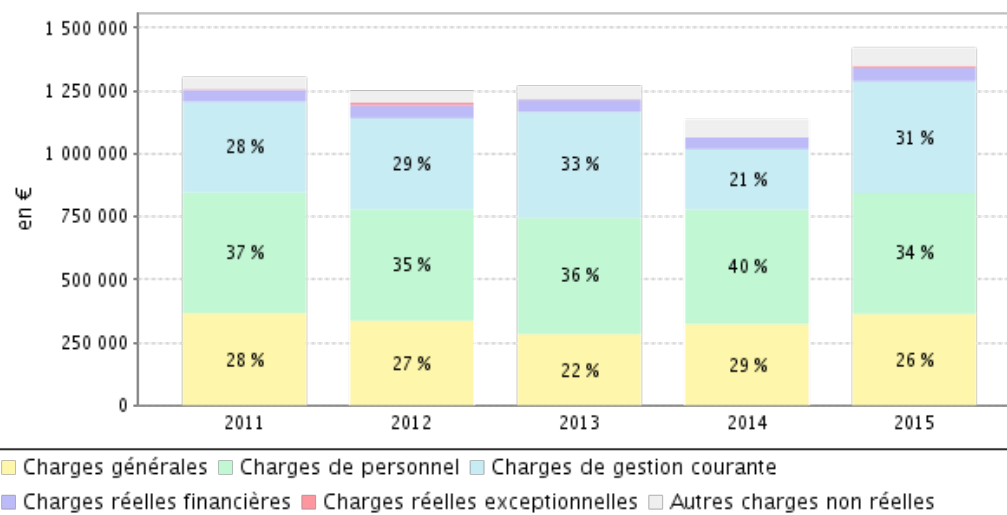
TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2015	
Ressources Fiscales	101,45 %
Dotations et participations	104,29 %
Produits courants	66,54 %
Produits financiers	0,00 %
Produits exceptionnels	2 397,42 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement en 2015 s'établissent à 1 418 886 € en progression de 283 903 € par rapport à 2014. Cela s'explique en grande partie par une participation au SDE 03 à hauteur de 184 945 € pour le financement de travaux d'électricité. Sur l'année 2015, les charges se répartissent principalement sur 3 postes : 34% pour les charges de personnel, 31% pour les charges de gestion courante et 26% pour les charges générales. En comparaison avec les communes de la même strate de population les charges globales sont inférieures à Saint Victor 669 € par habitant contre 742 pour la moyenne nationale. Les dépenses de la commune semblent maîtrisées et en deçà des moyennes nationales de la strate. Les charges générales sont de 171 € par habitant pour une moyenne nationale à 218 €. Les charges de personnel à hauteur de 479 256 € représentent 225 € par habitant pour une moyenne à 349 €. Enfin l'autre poste marquant relatif aux charges de gestion courante s'établit à 209 € par habitant pour une moyenne à 101 € mais il faut tenir compte de la participation conséquente au SDE 03 pour financer des travaux d'électricité.

REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	171	186	212	218
Charges de personnel	225	333	310	349
Charges de gestion courante	209	110	102	101
Charges réelles financières	25	24	31	27
Charges réelles exceptionnelles	3	6	4	3

Strate de référence :

Population : 2121

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

La commune de Saint Victor a maîtrisé ses dépenses notamment de personnel et celles-ci s'inscrivent pleinement dans les prévisions budgétaires.

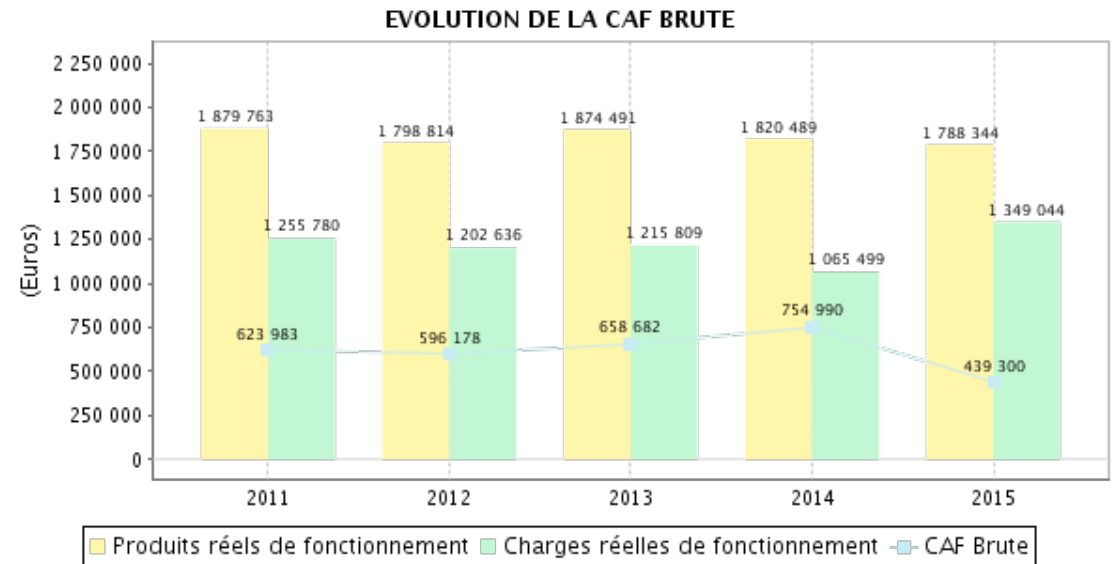
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2015	
Charges générales	68,14 %
Charges de personnel	88,80 %
Charges de gestion courante	91,46 %
Charges réelles financières	99,90 %
Charges réelles exceptionnelles	63,68 %

L'autofinancement brut et net

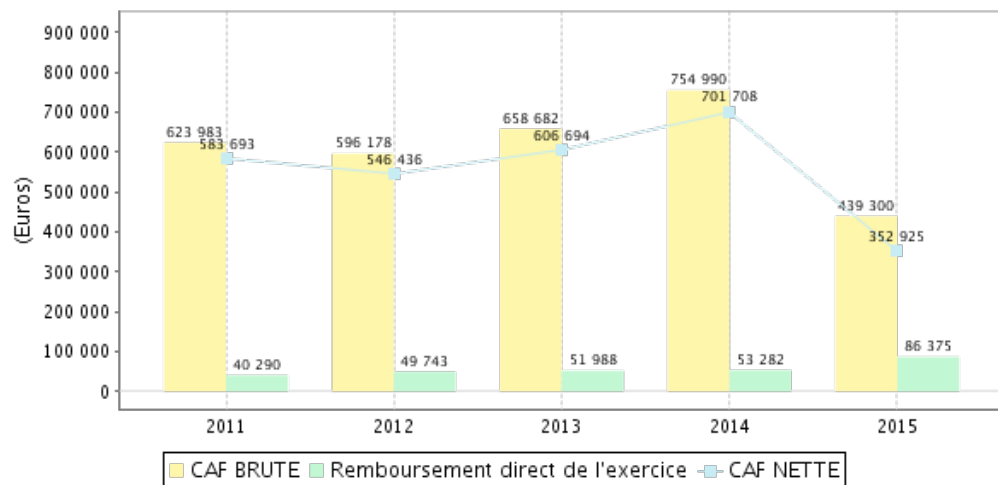
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La CAF brute de la commune de Saint Victor est de 439 300 € soit 207 € par habitant pour une moyenne nationale de la strate à 167 €. En comparaison avec les exercices précédents elle est en repli mais demeure à un très bon niveau.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

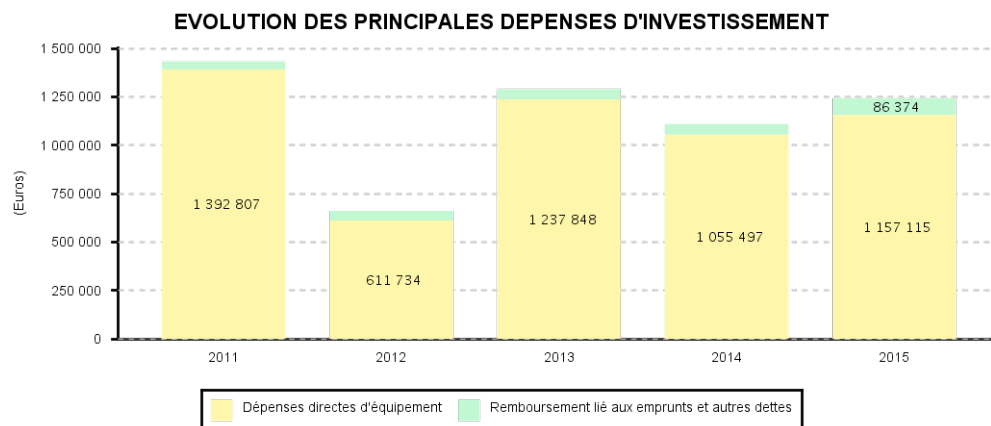
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette s'établit après déduction des remboursements de dettes en capital à 352 925 €. La commune dégage ainsi un autofinancement important. En comparaison avec la strate de référence de la commune, l'épargne nette représente 166 € par habitant contre 94 € pour la moyenne nationale.

Les opérations d'investissement

Les dépenses d'investissements sont de 1 243 491 € en 2015 se répartissant en 1 157 116 € pour les dépenses d'équipement et 86 375 € pour le remboursement des dettes bancaires. Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport à l'exercice 2014. Il s'agit en 2015 principalement du paiement du 1er Contrat Communal d'Aménagement de Bourg (CCAB) à hauteur de 778 646 €, de travaux de voirie pour 100 000 €, de l'extension du préau de l'école pour 88 000 €, de la cour de l'école pour 36 000 € et de la réfection des vestiaires du stade pour 16 000 €. Les dépenses d'équipement représente 546 € par habitant pour une moyenne nationale de la strate à 263 € par habitant.

Il est aussi à relever l'importance des restes à réaliser qui s'élève à 1 056 106 €, les dépenses d'investissement n'étant réalisées qu'à 46,49 % en 2015. Il s'agit ici principalement des travaux liés à la traversée de la RD 2144 pour 670 626 € ; des travaux du stade pour 229 787 € et des travaux liés au CCAB pour 100 770 €.



REPERES

En €/hab	Commune	2015 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	545	294	282	261
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	40	96	77	74

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2015

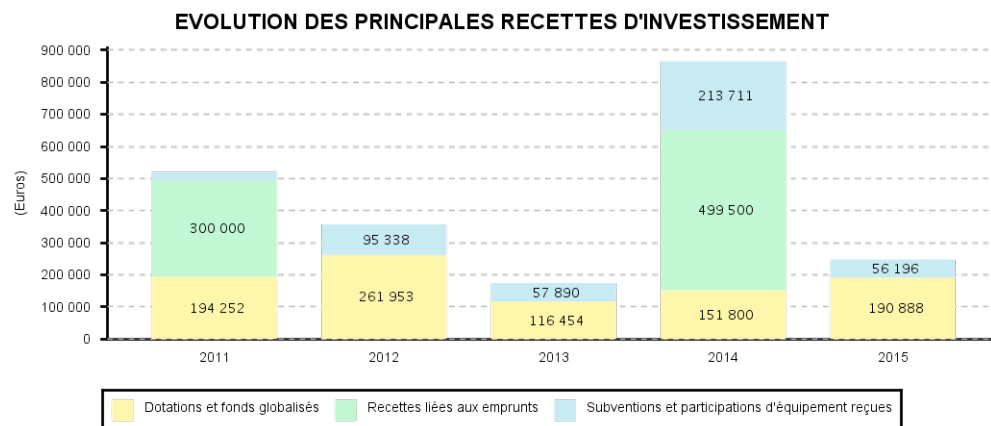
Dépenses directes d'équipement (1)	46,49 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	100,00 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Pour l'exercice 2015, la commune de Saint Victor a touché 56 196 € de subventions (12 096 € d'amendes de police , 6 395 € de fonds 1 et des subventions pour le CCAB 1 pour 37 705 €). Elle a aussi touché des dotations et fonds globalisés pour 190 888 € (166 357 € de FCTVA et 24 531 € d'autres fonds globalisés).

La commune n' a réalisé que 27.23% de ses subventions à percevoir car elle a inscrit 147 284 € en restes à réaliser. Il s'agit à titre indicatif des subventions relatives au CCAB pour 73 968 € , des subventions pour le stade pour 60246 € et des subventions pour l' école à hauteur de 10 000 €.



REPERES

En €/hab	Commune	2015		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	90	61	67	58
Recettes liées aux emprunts	0	136	70	68
Subventions et participations d'équipement reçues	26	54	54	60

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2015

Dotations et fonds globalisés	132,56 %
Recettes liées aux emprunts (3)	0,11 %
Subventions et participations d'équipement reçues	27,23 %

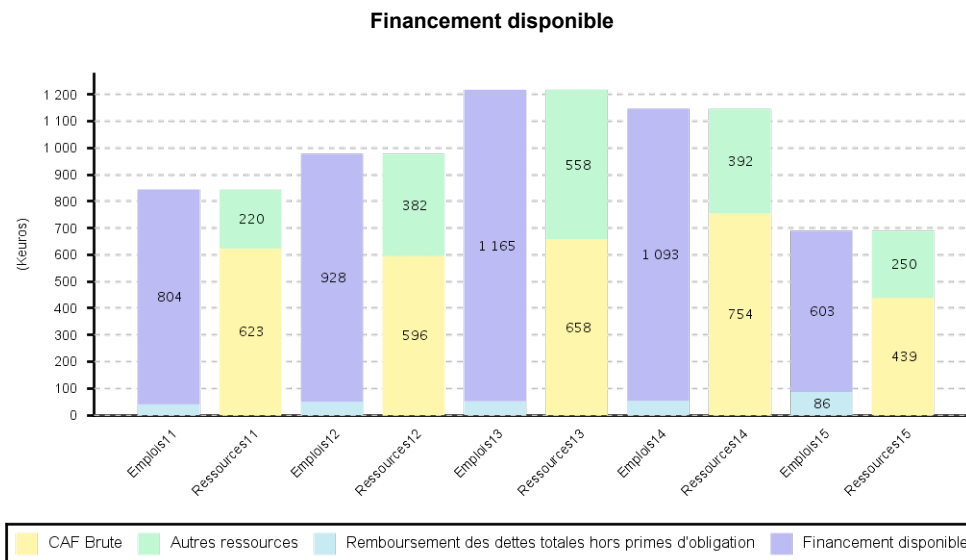
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

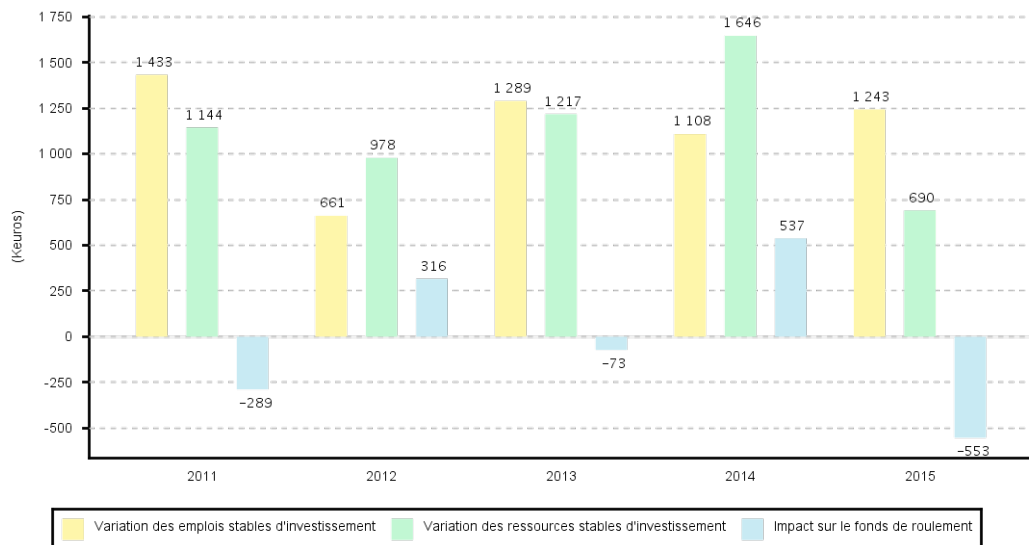
1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Les ressources de la collectivité sont constituées par la CAF brute pour 439 300 € et les autres ressources pour 250 000 € dont le FCTVA 166 357 €, des subventions reçues pour 56 197 €.

Il ressort qu'avec ses ressources, la commune de Saint Victor couvre largement ses dettes et dégage un important financement disponible pour financer ses investissements. Le financement disponible après remboursement des dettes (86 375 € en 2015) s'établit à 603 000 € soit 283 € par habitant pour une moyenne nationale de la strate à 142 €.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

En 2015, la commune a dû puiser dans ses réserves. De facto, elle voit son fonds de roulement diminuer de 552 086 €.

Les dépenses d'investissement se chiffrent à hauteur de 1 243 491 € alors que dans le même temps ses ressources d'investissement s'établissaient à 690 000 €.

Néanmoins, le fonds de roulement après prélèvement de 552 806 € reste conséquent en s'établissant à 1 096 746 €.

Bilan

BILAN EN 2015

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 23 600 774	Ressources propres 23 237 310	
Actif circulant 101 056	Dettes financières 1 460 210	Fonds de roulement net global 1 096 745
Trésorerie 1 459 098	Passif circulant 463 408	BFR -362 353

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 1\,459\,098$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Les emplois stables à hauteur de 23 600 774 € sont couverts par les ressources propres de la commune à hauteur de 23 237 310 € et par la dette pour 1 460 210 €. Cela permet de dégager un excédent de 1 096 745 € (le fond de roulement).

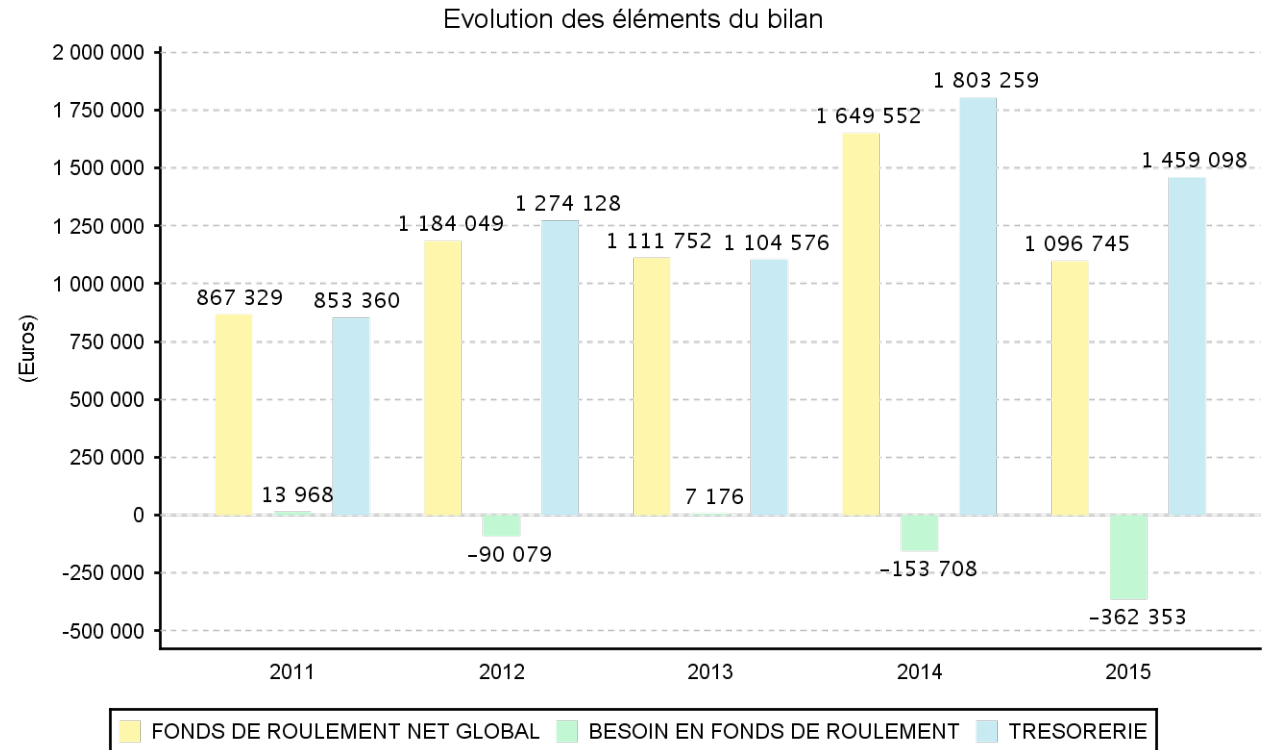
Le besoin de fonds de roulement, qui traduit le décalage entre les encaissements et les décaissements est négatif (- 362 353 €).

Le fond de roulement cumulé avec un besoin de fonds de roulement négatif génère un niveau de trésorerie très important. En effet, la trésorerie arrêtée au 31/12/2015 s' établit pour Saint Victor à 1 459 098 € fin 2015. Elle permet d'assurer plus d'une année de charges de fonctionnement réelles.

L'équilibre financier du bilan

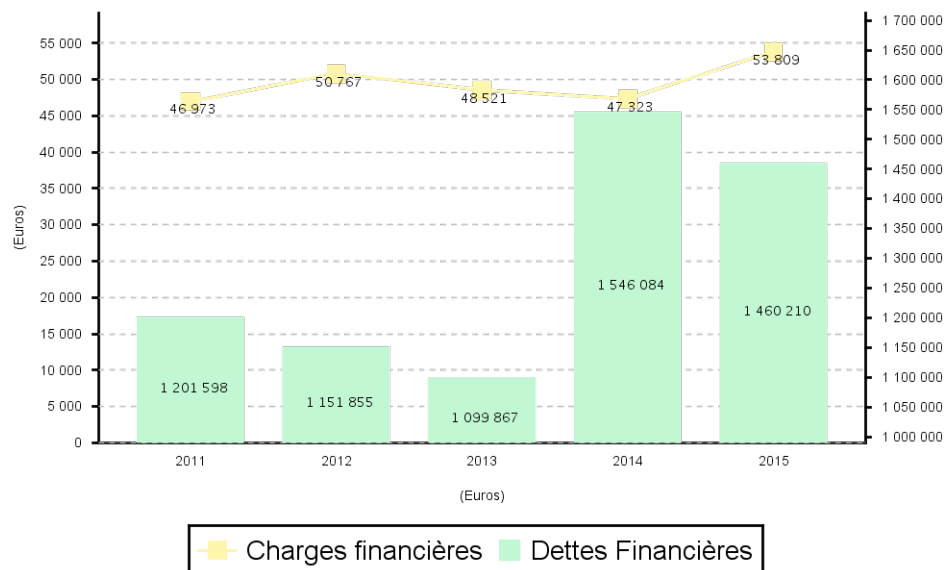
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

La commune a un fonds de roulement de 1 096 745 € et un besoin de fond de roulement de 362 353 € ce qui génère une trésorerie de 1 459 098 € en fin d'exercice 2015. Il est à noter l'aisance financière de la commune aux regards de son fond de roulement et de son niveau de trésorerie.



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de la dette est de 1 460 210 € fin 2015 soit 688 € par habitant pour une moyenne nationale de 696 € par habitant pour la même strate de population.

La dette est constituée de 5 emprunts :

- 350 000 € en 2007 sur 20 ans BPMC;
- 450 000 € en 2010 sur 30 ans Caisse française de financement local;
- 150 000 € en 2010 sur 30 Caisse française de financement local;
- 300 000 € en 2011 sur 15 ans BPMC;
- 500 000 € en 2014 sur 12 ans ARKEA Crédit mutuel.

Le ratio d'encours de la dette par rapport à la CAF est de 3,32 an pour une moyenne nationale à 4.09 an.

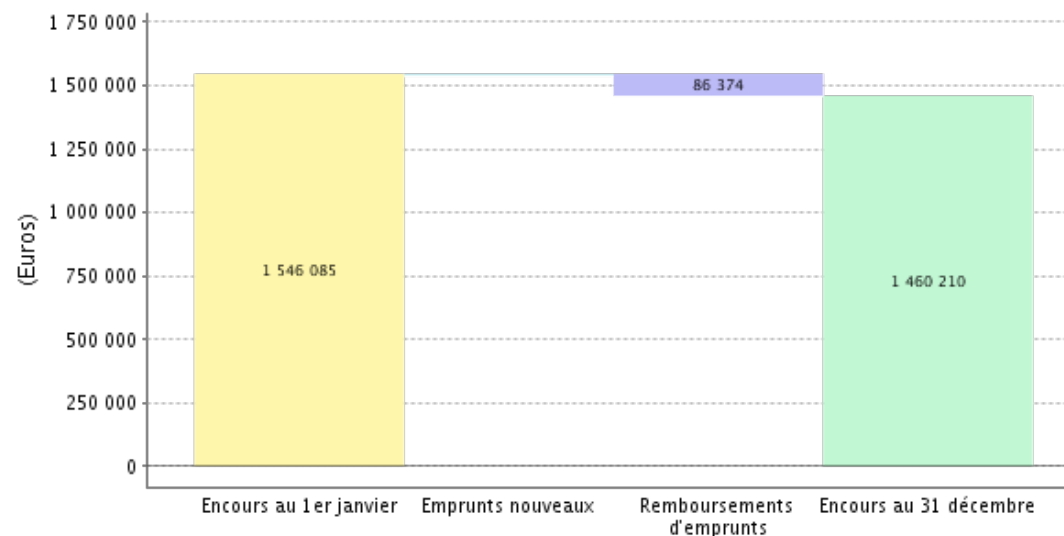
L'endettement de la commune de Saint Victor est maîtrisé, conforme à la moyenne nationale de la strate et le ratio d'encours de la dette par rapport à la CAF brute démontre que la commune dispose d'une capacité de remboursement meilleure que les autres communes de la même strate.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de la dette a diminué en 2015, la commune n'ayant pas souscrit de nouvel emprunt au titre de cet exercice.

Néanmoins, le remboursement de dettes se chiffrent à 86 374 € en 2015 contre 53 282 € en 2014, mais reste inférieur à la strate de comparaison. Il représente 41 € par habitant pour la commune en 2015 contre 73 € par habitant pour la moyenne nationale.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2015



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

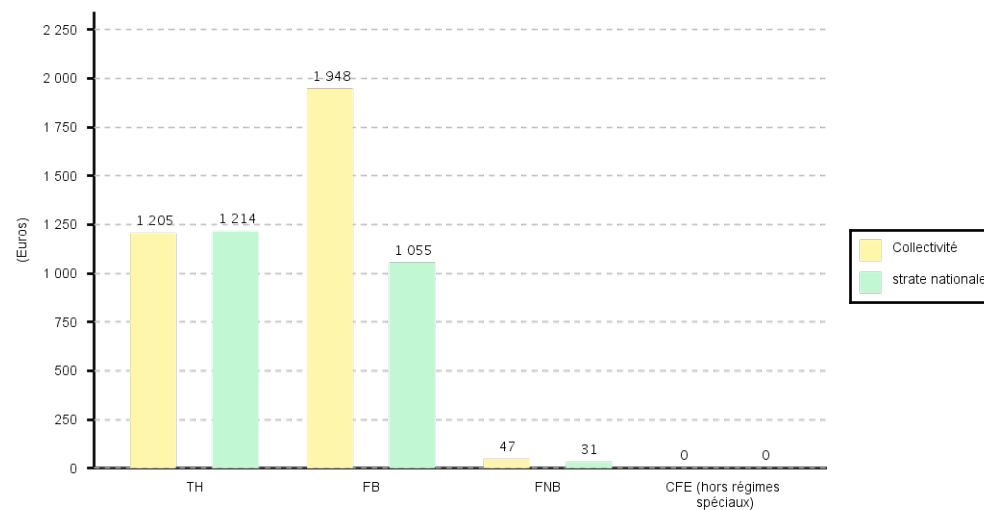
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2015 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

La commune de Saint Victor a des bases d'imposition ménages supérieures ou égales aux bases nationales des communes de la même strate. Les bases du foncier bâti sont 2 fois plus élevées à celles de la strate nationale : elle s'établit à 1 948 € par habitant pour une moyenne à 1 052 € par habitant.

STRUCTURE DES RÉDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATION(S) EN 2015

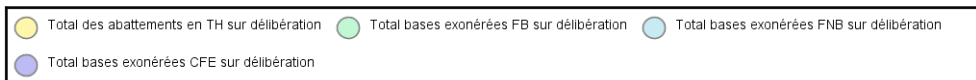
Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

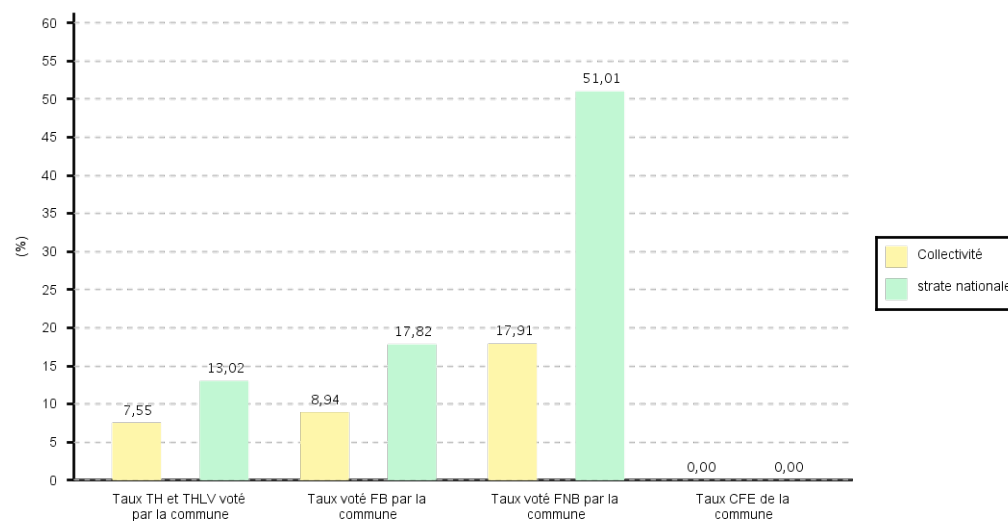
1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.



Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

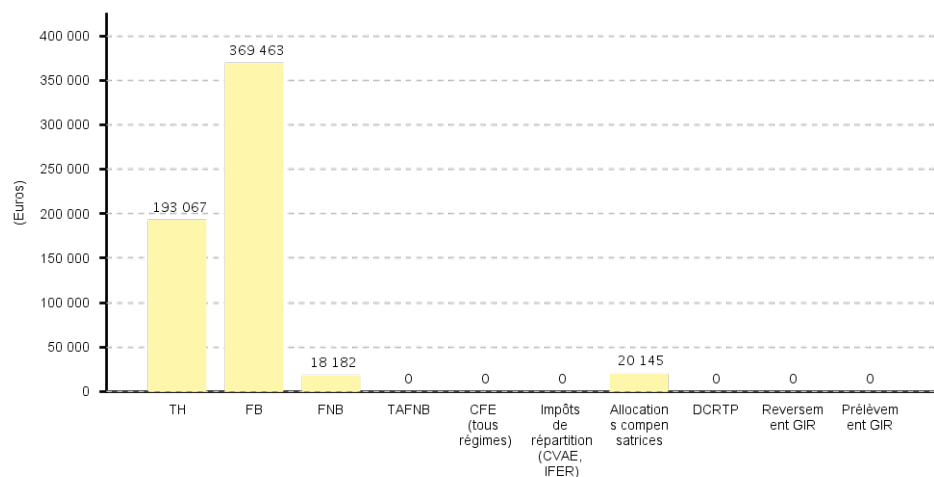
COMPARAISON DES TAUX EN 2015



Sur la période étudiée de 2011 à 2015, les taux pour la commune de Saint Victor demeurent inchangés. Ils s'établissent à 7.55 % pour la taxe d'habitation ; 8.94 % pour le foncier bâti et 17.91% pour le foncier non bâti.

Ils sont tous en dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate ce qui signifie qu'il existe une marge de manoeuvre pour la commune au niveau des taux d'imposition.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2015



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

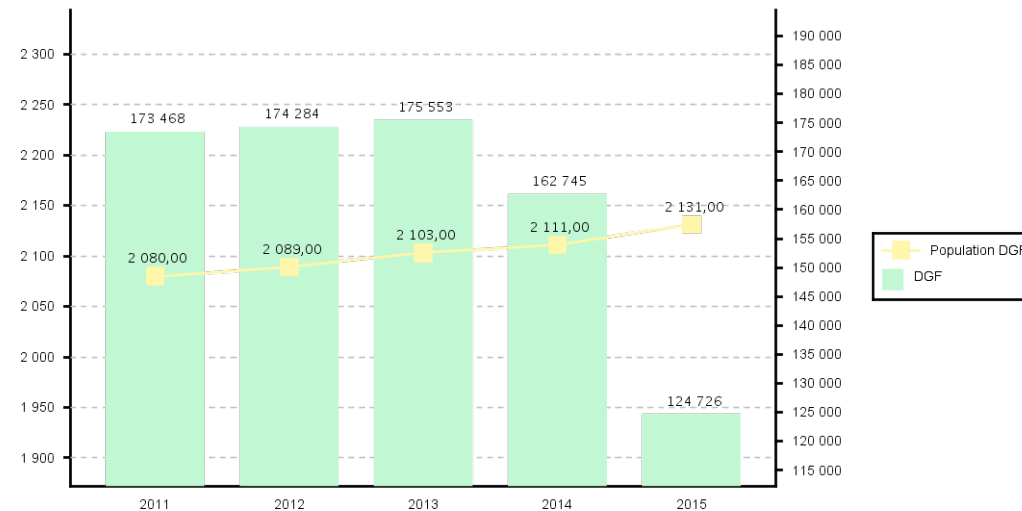
Le produit des impôts ménages est de 580 695 € en 2015 soit 274 € par habitant contre une moyenne nationale de 369 € par habitant pour les communes de la même strate. Cela s'explique par des taux d'imposition inférieur à la moyenne nationale de la strate. Cependant la commune de Saint Victor bénéficie de reversement de fiscalité très important de la part de la communauté d'Agglomération de Montluçon à hauteur de 929.124 € en 2015 soit 438 € par habitant pour une moyenne nationale à 124 €. Le reversement de fiscalité permet à la commune de maintenir des taux d'imposition bas pour les ménages.

Éléments concernant les dotations

Evolution de la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

EVOLUTION DE LA DGF ET DE LA POPULATION DGF



Il est à noter la baisse conséquente de la DGF entre 2014 et 2015 de l'ordre de 38 000 €. Toutefois on peut relever qu'entre 2011 et 2015 la baisse globale des dotations est de 31 000 €. La commune a perçu 215 841 € en 2011 et 184 290 € en 2015. Un autre élément à relever est le niveau de DGF qui est faible pour la commune 71 € par habitant en 2015 en comparaison de la moyenne de la strate qui s'établit à 162 €.

Structure de la DGF

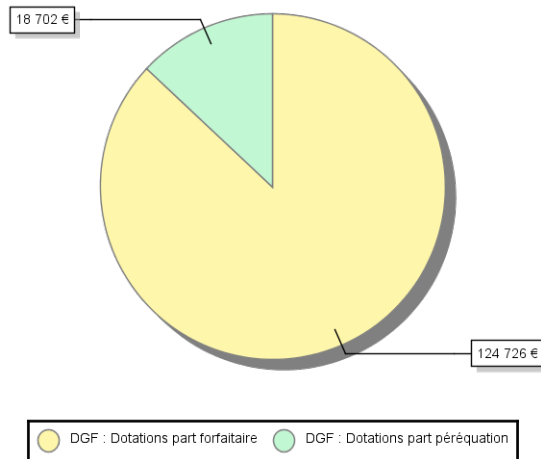
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2015



La part forfaitaire représente 87 % de la DGF soit 124 726 € pour Saint Victor. L'autre partie correspond à la part par péréquation soit 18 702 €.